

INVESTISSEMENTS MAJEURS, RETOMBÉES FINANCIÈRES, NOUVEAUX EMPLOIS, NOUVELLES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES, SOCIALES ET ÉDUCATIVES...

Développé en collaboration avec la collectivité et conçu dans le respect du territoire et de l'environnement, le projet du Parc éolien de L'Érable est une opportunité exceptionnelle pour la région de L'Érable et tous ses habitants.

DES QUESTIONS ?

Données supplémentaires, simulations, carte d'implantation des éoliennes... Contactez-nous, il nous fera plaisir de vous informer.

BUREAU D'INFORMATION

943, rue Principale, Saint-Ferdinand
Mardi, mercredi et vendredi de 9 h à 13 h et de 14 h à 18 h
Jeudi de 9 h à 13 h et de 17 h à 20 h

ou sur rendez-vous

www.eoliennesdelerable.com

Tél. : 418 428-3334

Télééc. : 418 428-3338



Imprimé sur du papier fabriqué au Québec, contenant 50% de fibres postconsommation.
Le choix de ce papier a permis de sauver 1 arbre et 1 391 litres d'eau. Source : Éco-calculateur Cascades.



UNE MANNE D'EMPLOIS POUR LA RÉGION

Elecnor, la compagnie mère de Éoliennes de L'Érable, qui sera le contracteur général pour la construction du parc éolien, est à la recherche de différents profils :

- DÉLÉGUÉ À LA SANTÉ ET À LA SÉCURITÉ AU TRAVAIL
- INGÉNIEUR CIVIL GÉNIE ROUTIER
- INGÉNIEUR ÉLECTRIQUE
- AGENT ADMINISTRATIF
- SUPERVISEUR TRAVAUX ÉLECTRIQUES
- SURINTENDANT TRAVAUX CIVILS

Pour de plus amples informations sur les caractéristiques de ces postes, vous pouvez consulter la section « Emplois » du site www.eoliennesdelerable.com.

COMMENT POSTULER ?

Vous souhaitez vous informer ou présenter votre candidature pour l'un des postes à pourvoir durant la construction ou l'exploitation du parc ? Contactez Éoliennes de L'Érable ou rendez-vous directement au bureau d'information à Saint-Ferdinand :

BUREAU D'INFORMATION

943, rue Principale, Saint-Ferdinand
Mardi, mercredi et vendredi de 9 h à 13 h et de 14 h à 18 h,
et jeudi de 9 h à 13 h et de 17 h à 20 h (ou sur rendez-vous).

Téléphone : 418 428-3334

Télééc. 418 428-3338

UN TRAVAIL DE CONCERTATION POUR UNE IMPLANTATION RÉUSSIE

Durant le dernier trimestre, Éoliennes de L'Érable a continué à développer diverses activités pour s'assurer de la concertation avec les groupes locaux.

- Participation d'Éoliennes de L'Érable à la subvention de certains organismes et activités locaux, comme : le Club de ski de fond de la Clé des Bois, le Club de motoneige du lac William, l'organisation d'un tournoi de hockey familial au lac William.
- Rencontre avec les groupes locaux de protection des bassins versants comme GroBec (Groupe de concertation de la rivière Bécancour) et Copernic (Corporation pour la promotion de l'environnement de la rivière Nicolet) et les MRC de L'Érable et d'Arthabaska pour présenter les mesures prévues pour minimiser les impacts des travaux de construction du parc sur les cours d'eau.
- Études des alternatives aux tracés des pistes de ski de fond du Club de ski de fond de la Clé des Bois qui pourraient être affectés par les infrastructures du parc.
- Suite des activités du comité de suivi. Les objectifs du comité à court terme sont les suivants :
 - Choix de la configuration finale du parc en fonction des recommandations du MDDEP et des autres organismes consultés dans le cadre de l'évaluation environnementale.
 - Définition et précision des modalités de gestion et de distribution des fonds de compensations qu'Éoliennes de L'Érable remettra annuellement aux municipalités et à la MRC de L'Érable durant la construction et l'opération du parc.
 - Étudier les solutions aux problèmes réels soulevées par les citoyens ou par les associations locales qui peuvent voir leur activité touchée d'une certaine façon pendant la construction du parc éolien. Collaboration avec le Comité de maximisation des retombées économiques.
- En prévision de la tenue d'appels d'offres visant l'attribution de contrats pour l'exécution des travaux de construction du parc éolien, Elecnor, Éoliennes de L'Érable et le CLD de L'Érable se sont rassemblés à quelques reprises dans le but d'inclure une clause aux documents d'appel d'offres permettant de favoriser la participation des entreprises locales aux travaux de construction.

CARACTÉRISTIQUES PRINCIPALES DU PARC ÉOLIEN

Nombre d'éoliennes	50
Rayon des pales	41 m
Hauteur de la tour	85 m
Puissance des éoliennes	2 MW chacune
Puissance à installer	100 MW
Technologie	ENERCON E-82
Production d'énergie annuelle estimée	313 GWh*
Début d'exploitation	Décembre 2011
Investissement estimé	420 millions \$

*Cette production permettra d'alimenter près de 25 000 résidences.

Parc éolien de L'Érable UN VENT D'AVENIR POUR LA RÉGION

BULLETIN D'INFORMATION N° 4

DANS CE
NUMÉRO

Des nouvelles du projet

Questions et réponses

Routes d'accès des transports

Travail de concertation

Offres d'emplois

Et plus ...



DES NOUVELLES DU PROJET

AUDIENCES PUBLIQUES

Pendant novembre et décembre, les audiences publiques du BAPE ont eu lieu.

Les municipalités concernées, la MRC de L'Érable, le CLD, la Chambre de commerce et industrie des Bois-Francs et de l'Érable, le CDPE de Saint-Ferdinand, le CRECQ, l'UPA et le Syndicat des propriétaires forestiers, ainsi que d'autres associations locales comme la FADOQ et les clubs de motoneige et de quad, ont tous manifesté leur soutien au projet de parc éolien.

De la même façon, les propriétaires partenaires du projet et pas moins de 1 700 citoyens, résidant majoritairement dans la région, ont manifesté leur soutien au projet.

Éoliennes de L'Érable est également sensible aux inquiétudes avancées par une certaine tranche de la population dans ses mémoires et réitère sa disposition maximale et son ouverture afin de chercher des solutions aux problèmes réels concernant les citoyens.

CPTAQ

Éoliennes de L'Érable a reçu le 20 janvier 2010 l'orientation préliminaire de la CPTAQ, concernant son projet de parc éolien, favorable à la totalité des infrastructures du parc sauf L'Étoile de L'Érable.

Lors d'une rencontre publique le 16 mars dernier, Éoliennes de L'Érable a apporté à la CPTAQ des justifications supplémentaires présentant l'importance de cet édifice qui permettra de contribuer au développement de la région.

Dans la même rencontre, Éoliennes de L'Érable a présenté des modifications mineures, déjà autorisées par les municipalités, à la demande initiale faite auprès de la CPTAQ. Elles incluent de nouvelles surfaces touchées dans les intersections de chemins publics et une aire de travail et de stockage utilisée pendant la construction.

AUTORISATION DE TRANSPORTS CANADA

Éoliennes de L'Érable a obtenu en décembre dernier l'autorisation de cet organisme, chargé de veiller à la sécurité du trafic aérien. Transports Canada requiert le balisage de 15 des 50 éoliennes projetées.

CONTRAT DU PROJET DE L'ÉDIFICE DE CONTRÔLE

Le contrat pour la réalisation du projet d'exécution et la direction d'œuvre du poste de transformation a été octroyé à l'architecte François Dussault et l'ingénierie au groupe ALCO.

L'esthétique de cet édifice a été améliorée à la suite des recommandations de la MRC et de quelques citoyens, afin de s'assimiler davantage à l'architecture typique des granges présentes dans la région.

QUESTIONS/RÉPONSES SUR L'ÉNERGIE ÉOLIENNE

NOUVELLES ÉTUDES SUR LE BRUIT ET LES INFRASONS

Un panel international d'experts a rendu public un rapport fondé sur les recherches d'un grand nombre de scientifiques par rapport aux infrasons et leurs effets sur la santé, et plus particulièrement au son produit par les éoliennes. Après une analyse plus approfondie, le panel a conclu que les sons ou bien les vibrations émis par les turbines n'ont pas d'effets sur la santé. Cette étude est la plus complète de sa catégorie jamais produite par un groupe médical ou scientifique incluant des experts dans le domaine de la médecine, l'audiologie, l'acoustique, l'environnement et la santé publique provenant du Canada, des États-Unis, du Royaume-Uni et du Danemark.

Source: www.canwea.ca

En relation aux infrasons, le rapport de l'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ) indique que, selon les connaissances scientifiques actuelles, «les infrasons produits par les éoliennes ne semblent pas constituer une nuisance ni une menace pour la santé des riverains».

Source: www.inspq.qc.ca

NOUVELLES ÉTUDES SUR LA VALEUR FONCIÈRE

Une étude publiée en décembre dernier par BERKELEY NATIONAL LABORATORY a enregistré des prix de vente d'environ 7 500 maisons situées à proximité des parcs éoliens au sein de neuf états des États-Unis. Cette étude conclut que les données analysées «ne démontrent aucune évidence que les prix de vente des maisons à proximité des éoliennes sont significativement affectés par le paysage des éoliennes ou bien par la distance des maisons vis-à-vis celles-ci».

Source: www.lbl.gov

Une autre étude publiée en février 2010, menée par Canning Consultants Inc. et John Simmons Realty Ltd., évalue les effets des éoliennes sur la valeur immobilière réelle au sein de la municipalité de Chatham-Kent (Ontario). Cette étude a été préparée conjointement avec les règles uniformes de pratique professionnelle en matière d'évaluation du Canada de l'Institut canadien des évaluateurs. L'étude menée constate qu'il n'y a aucune évidence statistique pour démontrer que les éoliennes affectent négativement la valeur immobilière marchande en milieu rural dans la région de Chatham-Kent.

Source: www.canwea.ca

ÉTAPES À VENIR

MARS 2010

- Lancement de l'appel d'offres pour la construction.
- Publication du rapport du BAPE par la Ministre Line Beauchamp.
- Présentation de l'addenda à l'étude d'impact sur l'environnement.

CONSTRUCTION ENGAGEMENTS DU PROMOTEUR

Éoliennes de L'Érable s'est engagée de différentes manières dans le cadre de ses contrats avec la MRC, les municipalités, Hydro-Québec et les propriétaires de terrains. À travers ces engagements, le promoteur prend la responsabilité de s'assurer du bon déroulement de la construction et de l'opération du parc éolien. En voici quelques exemples:

Engagements généraux:

Démantèlement du parc et remise en état des lieux après l'opération.

Assurance couvrant tous les types d'imprévus pouvant survenir.

Engagements envers les municipalités et la MRC de L'Érable:

Création d'un comité de suivi (mis en place depuis mars 2009).

Remettre à neuf les chemins touchés par la construction et le démantèlement du parc.

Prendre l'entière responsabilité de la gestion de déchets pendant toute la durée de l'exploitation et jusqu'au démantèlement du projet.

Donner la priorité à la main-d'œuvre et aux entreprises locales.

